

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-100  
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS  
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS  
AU CONSEIL DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

**SCRUTINS DU 9 MARS 2023**

**LE PRÉSIDENT**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'UFR de SCIENCES et TECHNOLOGIES ;

Vu l'arrêté n°2022-2023-62 portant organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche de Sciences et Technologie (UFR ST) de l'Université de La Réunion ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2022-2023-68 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement général des représentants des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche de Sciences et Technologie (UFR ST) de l'Université de La Réunion

Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

## ARRÊTE

### Article 1 – Résultats du Collège des Usagers au Conseil de l’UFR ST :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Conseil UFR ST – Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes	Bouge ton Université
Bureau :	<b>Moufia</b>	<b>64</b>	<b>196</b>
Collège :	<b>Usagers</b>		
Secteur :			
Nombre d'électeurs inscrits :	<b>1793</b>		
Nombre de votants :	<b>262</b>		
<i>dont nombre de procurations :</i>	<b>0</b>		
Nombre d'enveloppes recensées :	<b>262</b>		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>		
Nombre de suffrages valablement exprimés :	<b>260</b>		

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des usagers du Conseil de l’UFR ST les candidats suivants, dans l’ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes	Bouge ton Université
Nombre total de sièges :	6		
Quotient :	43,33		
<b>Sièges obtenus :</b>		<b>1</b>	<b>5</b>

<b>Élu(e)s titulaires</b>		<b>QUINOT Jonas</b>	<b>CUNY Lana COUPIN Allan POMAREDE Norah RAMIDGE BANE Yoven CLAIN Éléonore</b>
<b>Élu(e)s suppléant(e)s</b>		<b>SINAN MOUTOU Lucinda</b>	<b>VANDAMME Océan ANGELI Lou HAVRET Aurélien PAYET Jade TECHER Quentin</b>

### Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des usagers siégeant au Conseil de l’UFR ST sont élus pour une durée de deux ans et à compter de la proclamation des présents résultats.

**Article 3 – Exécution et mesures de publicité :**

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 13 mars 2023